

ANNEXE A.—*Suite*.—GLISSOIRES ET ESTACADES.

No. 39.—ÉTAT du revenu provenant des travaux ci-dessous, comme droits de glissoires et d'estacades, durant l'année expirée le 30 juin 1875.

De	Montant des droits de glissoires et estacades—bois carré et en grume.		Total.
	Sur rivière jusqu'à la jonction avec l'Outaouais.	Par les travaux de l'Outaouais.	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Madawaska	20,313 25	6,116 03	26,429 28
Pétéwawa.....	8,803 33	4,802 80	13,606 13
Dumoine	2,316 88	4,063 83	6,380 71
Rivière Noire	4,021 16	4,138 43	8,159 59
Coulonge	4,286 88	3,668 96	7,955 84
Gatineau	14,432 55	744 88	15,177 43
L'Outaouais supérieur, y compris ses tributaires, sans les améliorations du gouvernement		26,516 18	26,516 18
	54,174 05	50,051 11	104,225 16
Travaux du St. Maurice.....			15,363 80
do Saguenay.....			2,038 09
			121,627 05

A. BRUNEL,
Commissaire.

DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 31 juillet 1875.